

Guides > Politiques, règlements et directives > Révision de l'évaluation (1er cycle)

Université de Montréal
École de [bibliothéconomie](#) et des [sciences de l'information](#)

Révision de l'évaluation (1er cycle)

Tout étudiant peut, dans les quinze jours ouvrables suivant l'émission du relevé de notes, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée à la Directrice de l'École, ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si la Directrice accueille favorablement la demande, elle en informe immédiatement l'enseignant qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le doyen; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

[École de bibliothéconomie et des sciences de l'information](#)

Besoin d'aide ? [Nous joindre](#)